



FLASH INFO

Réunion de conseil 23 septembre 2024

● Assurance maintien de salaire pour les agents communaux

La nouvelle réglementation impose aux communes de proposer aux agents communaux une assurance maintien de salaire. Le conseil municipal valide la déclaration d'intention et la convention de participation à la prévoyance MNT-CDG27, décide d'adhérer à l'assurance MNT proposée par le centre de gestion de la fonction publique et de fixer la participation communale à sept euros par mois et par agent. Les agents sont libres d'adhérer ou non à cette proposition. La délibération d'adhésion est prise à l'unanimité.

● Tarif cantine, garderie

Comme chaque année, le prestataire de fourniture des repas scolaires, actualise son tarif. Cette année une augmentation de 2,1% nous est demandée. Le conseil municipal décide de maintenir la subvention octroyée aux familles. Le nouveau tarif sera :

- Prix du repas payé par la commune : **3,46€**
- Prix demandé aux familles commune : **2,80€**
- Prix demandé aux familles extérieures : **5.18€**
- Prix de la séquence garderie : **1€**

● Demande d'achat de terrain communal par un habitant

M. Le Maire informe le conseil municipal d'une demande par courrier d'un habitant qui souhaite acquérir un terrain a proximité du nouveau local technique communal. Le conseil municipal après en avoir délibéré ne souhaite pas céder ce terrain pour conserver cette réserve foncière pour l'avenir et garder de la distance entre la zone urbanisée et la salle des fêtes.

● Appel à projet CRTE (subvention de l'état)

M. Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de EPN informant les communes des aides pouvant leur être accordées pour des projets ciblés dans le cadre du CRTE (contrat pour la réussite de la transition écologique) proposé par l'état. Le conseil municipal décide d'inscrire différents projets :

- Réfection de la cour d'école, préau et aménagement
- Aménagement de l'ancien local technique en petite salle
- Jeux, pumtrack (piste pour les vélos)

● Divers

- Un point finance est présenté au conseil municipal, la situation globale est conforme au budget.

- **Information BA105**, une consultation est lancée par l'intermédiaire d'un commissaire enquêteur qui tiendra permanence en Mairie les mardis et samedis aux heures d'ouvertures habituelles du 24/09/24 au 22/10/24 pour la construction d'un bâtiment de maintenance d'aéronef situé sur la base et sur les communes de Huest et Gauciel. Un registre sera mis à disposition du public pour toutes questions, remarques relatives à ce projet.
- **La commune** décide de s'inscrire au projet SIEGE 27 pour terminer l'opération LED de l'éclairage public.
- **Le projet** de session du Manoir d'Elise est présenté au conseil municipal
- **M. Le maire** présente la proposition d'un habitant de la commune pour l'acquisition de livres publiés par le musée de l'Air de la BA105 sur l'histoire de l'aviation locale. Le conseil municipal décide d'acquérir une vingtaine de ces ouvrages et en remettre un exemplaire à chaque enfant de CM² qui quitte notre école pour le collège. Les personnes qui seraient intéressées également peuvent en faire la demande en Mairie moyennant le tarif de 14€.
- **M. Le Maire** présente au conseil municipal le projet de réfection du réseau principal d'adduction d'eau potable prévu pour 2026/27
- **Le conseil** municipal est informé que la rentrée scolaire s'est globalement bien passée
- **Un point** est présenté au conseil municipal sur le projet de commerce
- **Le conseil** municipal décide, pour compléter les jeux pour les petits, l'acquisition d'une structure de jeu suivant devis déjà étudié.
- **Le conseil** municipal décide de laisser la porte du court de tennis municipal ouverte et libre pour les habitants, en cas de dégradations ou nuisances le court sera de nouveau fermé.
- **Le conseil** municipal décide de poursuivre son programme de plantation d'arbre, une dizaine seront replantés dès la fin d'année.
- **Les horaires** de permanence de la Mairie, à partir du premier octobre vont devenir : 17h30 à 19h les mardis et jeudis et 10h30 à 11h30 les samedis.

BENNE A DECHETS VERTS



La benne à déchets verts est accessible du lundi au vendredi au local technique communal rue de la gâtine de 9h00 à 16h00

Le week-end vous pouvez déposer vos déchets verts dans la remorque placée devant le local technique

Pour rappel seuls sont admis dans la benne les déchets de petites tailles comme déposés dans les sacs auparavant, pour les gros déchets, veuillez les déposer en déchetterie ou utiliser la remorque de la commune

il est interdit de sauter la clôture du local pour accéder à la benne lorsque le portail est fermé, des contrôles, caméra, vont être effectués